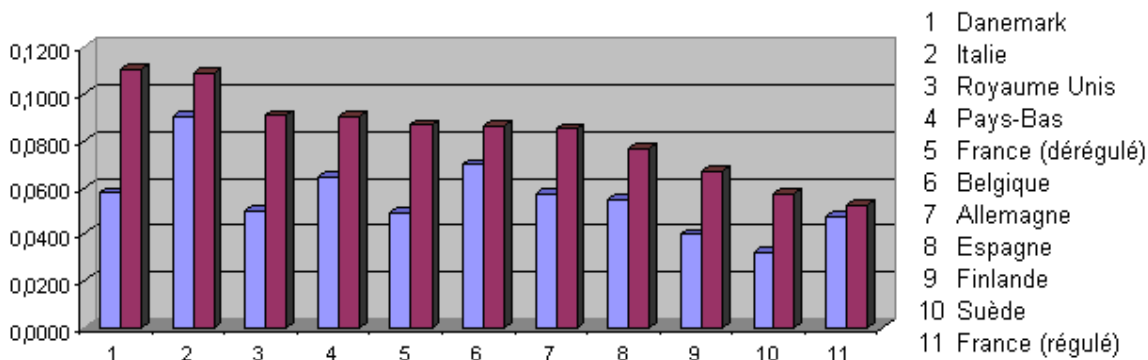


A travers l'exemple européen de l'électricité, on se rend compte que **la libéralisation du secteur de l'énergie en France ne pourra jamais profiter aux abonnés** comme la commission européenne le prétend. La fusion GDF/Suez, si elle se concrétise, sera un pas de plus vers cette libéralisation puisqu'**elle conclura la privatisation de GDF et la fin de notre entreprise publique.**

L'exemple de l'électricité en Europe

Voici un récapitulatif de l'évolution sur 5 ans (2001 – 2006) des prix du kWh de l'électricité en Europe. On constate facilement que **le prix de l'électricité en France (pour le tarif régulé par l'Etat) est le moins cher du marché.** On comprend donc aisément que l'ouverture du marché ne profitera absolument pas aux abonnés !

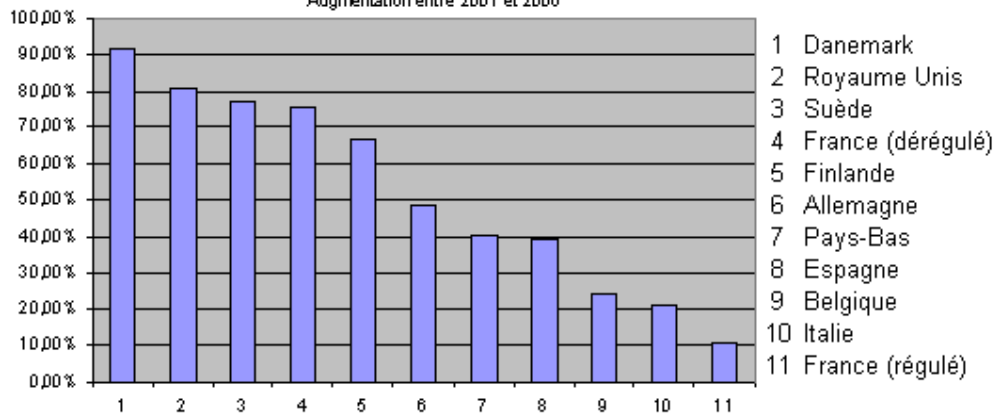
Comparaison des prix en 2001 et en 2006



Les prix de 2001 sont représentés par la colonne de gauche (en bleu) et ceux de 2006 sont représentés par la colonne de droite (en violet)...

Malgré une hausse de 10,57% en cinq ans, **le tarif régulé reste bien inférieur aux prix pratiqués en Europe. Les tarifs dérégulés, eux, s'envolent...**

Augmentation entre 2001 et 2006



Voilà la réalité de l'évolution des tarifs de l'électricité en France et en Europe... Pourquoi en serait-il autrement avec le gaz? **Comment une fusion avec un groupe privé, qui, à l'instar d'un groupe public, a pour but premier de faire des profits pour engraisser les actionnaires, pourrait-elle garantir un tarif inférieur au tarif régulé?** Déjà, le PDG de Powéo, Charles Beigbeder, estime que **les tarifs réglementés d'EDF vont « empêcher les opérateurs alternatifs de se développer ».** Selon lui, la « solution est d'obliger EDF à vendre de l'électricité nucléaire à prix coûtant aux opérateurs alternatifs. Lesquels pourront revendre le MWh au même niveau, voire un peu moins cher, que les tarifs EDF. » **On a du mal à croire que des entreprises privées (dont le but est de faire du profit) revendront l'électricité issu du nucléaire à prix coûtant, ou à perte !!!** Cette opération coûtera tout de même à EDF la bagatelle de 250 millions d'euros par an !!! Si le souhait de Beigbeder n'est pas réalisé, il **« ne pourra pas concurrencer EDF sur la vente d'électricité ».**

Qu'en est-il du gaz ?

Pour ce qui est du gaz, **l'Etat se prépare à l'ouverture du marché et augmente donc le prix du gaz, pour créer une « concurrence libre et non faussée », les prix régulés de GDF étant inférieur à ceux du marché.**

En environs 18 mois (de novembre 2004 à mai 2006), les tarifs du gaz ont augmentés 5 fois ! +5,2% en novembre 2004, +4,1% en juillet 2005, +2,85% en septembre 2005, +13,7% en novembre 2005 et +5,8% en mai 2006 !

Les « griefs de Bruxelles » : tout sacrifier au nom de la concurrence

Les débats parlementaires ont commencés le 7 septembre après-midi. Les élus de gauche ont souhaités recourir à l'article 51 du règlement de l'Assemblée Nationale qui permet aux députés de siéger en « comité secret ». L'idée était que Debré, président de l'Assemblée, lise aux députés l'intégralité de la fameuse lettre de griefs de la commission européenne. **Pour l'heure, cette lettre est accessible aux députés seulement sur demande au bureau du rapporteur et en version censuré.** Cette option n'a pas été retenue, et **les représentants du peuple vont donc être amenés à délibérer sur un sujet aussi important en aveugle !**

Les extraits de la lettre très secrète des griefs de la Commission Européenne, enfin parus dans la presse, laissent entrevoir toute l'absurdité du modèle économique que tente de nous imposer Bruxelles :

- (pour les contrats à long terme) « [...] *les autres opérateurs qui ambitionnent d'entrer sur les marchés du gaz ont plus difficilement accès à ces contrats. [...] La détention de contrats à long terme confère un réel avantage.* » Le but de la commission européenne, pour permettre une concurrence libre et non faussée, est **de faire disparaître ces contrats à long terme, qui permettent à GDF de proposer des prix inférieurs de moitié à ceux du marché.**
- (le caractère intégré de GDF) « *Ainsi, à côté de ses activités de fournisseurs (GDF Négoce), GDF comprend trois gestionnaires d'infrastructures : GRT Gaz (transport), DGI (stockage et terminaux méthaniers) et Gaz de France Réseau Distribution (GRD Distribution).* [...] *L'existence de tels groupes verticalement intégrés pose en soi un conflit d'intérêt structurel dès lors que les marchés et la fourniture du gaz sont libéralisés et que les fournisseurs de gaz autres que l'opérateur historique sont obligés d'utiliser les infrastructures gazières de celui-ci.* » La commission constate que les concurrents de GDF pour importer, transporter, et distribuer leur gaz en France seront contraints d'utiliser les infrastructures de l'entreprise nationale. **Pour leur sacro-sainte concurrence « libre et non faussée », Bruxelles exigera que l'opérateur gazier cède tout ou partie de ses infrastructures.**
- (les prix réglementés) « *La commission considère que les prix réglementés en vigueur se caractérisent par un niveau inférieur au prix du marché et qu'ils empêchent de ce fait l'entrée des concurrents sur le marché.* » **On ne peut plus clair. Pourquoi le consommateur opterait pour les prix du marché et pour la concurrence quand les prix réglementés pratiqués par GDF leur sont inférieurs ?** Pour permettre à la concurrence de gagner des parts de marché, la commission exigera que soit mis un terme aux prix réglementés. **Et tant pis si, une fois encore, le consommateur en fait les frais.**

Les objectifs poursuivis par la Commission européenne en disent long sur les véritables objectifs poursuivis par les partisans d'une fusion GDF-Suez. Si jamais ce processus aboutit, **Bruxelles en profitera pour imposer le démantèlement d'un système qui en soixante ans d'existence a fait ses preuves tant en sécurité d'approvisionnement qu'en matière de prix.** Un système plus efficace que le marché mais qui aux yeux de Bruxelles a le défaut de violer le sacro-saint principe de « concurrence libre et non faussée ».

À la lecture de cette lettre, on comprend également mieux le black-out dont les entourent le gouvernement, GDF et Suez. En effet, les extraits publiés par la presse démontrent que **la fusion ne donnera pas naissance au géant gazier promis et n'aura pas les vertus prônées par ces défenseurs.** Les cessions d'infrastructures que Bruxelles imposera pourraient même aboutir à ce que **la nouvelle entité soit plus petite que le groupe GDF dans sa forme actuelle, en abandonnant au passage ses missions de service public.** Quant à l'évolution à venir des prix du gaz, la remise en cause des contrats à long terme et des prix réglementés démontrent que la fusion provoquera bel et bien une nouvelle flambée.

SUD Energie s'oppose à toute privatisation de EDF/GDF, à toute fusion de nos entreprises publiques avec des groupes privés, et à l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz.

Paris, le 22 septembre 2006,

Communiqué de la Fédération SUD Energie,

Marc TREMENT 06.25.39.39.20

René-Michel MILLAMBOURG 06.29.54.57.77

www.sudenergie.com